

# SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

## Conseil d'administration du 14 novembre 2023 Procès-verbal

Étaient présents : Bernard Stirn, qui présidait la séance.

Mmes et MM : Julien Boudon, Pierre Bourdon, Béatrice Castellane, Parfait Diedhiou, Marie-Aimée Latournerie, Xavier Lecaron, Christoph Maurer, François Molinié, Emmanuel Piwnica, Bernard Vatier, Nicolas Cornu Thénard, Marie Gren et Emmanuelle Bouvier.

S'étaient excusés : Mmes et MM : Xavier Blanc-Jouvan, Eleonora Bottini, Loic Cadiet, David Capitant, Gustavo Cerqueira, Peggy Ducoulombier, Jacques Fourvel, Dominique Hascher, Thi My Hanh Ngo Folliot, Sylvaine Poillot Peruzzetto, Lukas Rass-Masson.

### 1. Excuses

Le président présente les excuses des membres absents et remercie les membres présents.

### 2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2023

En l'absence d'observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 3. Admission des nouveaux membres

Le président indique que plusieurs candidats figurant en annexe sollicitent leur admission. Les membres du Conseil d'administration donnent leur accord à l'admission de ces nouveaux membres.

### 4. Informations sur le renouvellement partiel des membres du Conseil d'administration et l'élection du nouveau président lors de l'Assemblée générale

Le président, au nom de la SLC, exprime sa reconnaissance à tous les membres du Conseil d'administration dont les mandats viennent à expiration :

pour la vice-présidence : François Molinié et pour les membres du Conseil : François Chénéde, Thomas Génicon, Julia Heinich, Christoph Maurer, Winston Maxwell et Thi My Hanh Ngo Folliot.

Bernard Stirn présente la personne pressentie pour remplacer le vice-président sortant et qui sera proposée lors de l'Assemblée générale du 12 décembre : Hélène Farge, avocat aux conseils, ancienne présidente de l'ordre.

S'agissant des membres du Conseil : Gustavo Cerqueira, professeur à l'Université Côte d'Azur, Audrey Bachert, maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille, Nicolas Nord, maître de conférences à l'université de Strasbourg, Régis Froger, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, Laure Lavorel, présidente d'honneur du Cercle Montesquieu et directrice juridique internationale de Broadcom et Brigitte Longuet, avocate au Barreau de Paris.

Le président demande si l'une ou l'autre de ces propositions rencontre une quelconque objection de la part du Conseil. Aucune objection n'est soulevée.

Le président rappelle que son mandat se termine fin décembre 2023 et qu'un nouveau président sera en conséquence élu lors de la prochaine assemblée.

Il rappelle l'alternance à la présidence entre la Cour de cassation, le Conseil d'État, le barreau et l'université. C'est au tour du barreau.

François Molinié propose sa candidature. Bernard Vatier souhaite qu'une place soit faite au barreau de Paris car traditionnellement une alternance se fait entre le barreau de Paris et les avocats aux conseils. L'implication du barreau de Paris devrait s'intégrer dans le développement de la Société. Il faut des forces vives institutionnelles à la SLC. François Molinié partage sa préoccupation. Il a pris contact avec le prochain bâtonnier pour promouvoir le droit comparé.

Emmanuel Piwnica remercie le président Stirn pour tout ce qu'il a fait pour la SLC durant ces quatre années.

## 5. Questions administratives et financières de la SLC

Cette année la situation budgétaire de l'association est moins préoccupante que pour 2022.

Le président passe la parole au trésorier, Xavier Lecaron.

Depuis la dernière assemblée, il n'y a pas eu de modifications profondes des comptes. Le résultat est déficitaire de 46 000 euros pour l'année 2022 avec une trésorerie de 87 000 euros. Le trésorier estime que si nous continuons à ce rythme, il reste à la SLC une année de fonctionnement et des mesures importantes devront être prises.

Un nouvel expert-comptable travaille désormais avec la SLC mais à ce jour, les comptes préparés ne sont pas assez avancés pour pouvoir donner des informations sur 2023.

La trésorerie à ce jour est la même que celle du 31 décembre 2022, ce qui semblerait indiquer que le résultat est moins déficitaire. Néanmoins, il n'y a pas d'éléments assez précis pour en dire plus à ce stade.

Bernard Stirn ajoute qu'une des raisons du déficit 2022 est la manière dont est comptabilisée la dépréciation du stock des ouvrages et donne la parole à Nicolas Cornu Thénard pour donner des précisions à cet égard. Il évoque plusieurs éléments éclairant les comptes établis pour la dernière fois par notre comptable. Celle-ci a modifié les critères d'évaluation de notre stock de livres, en réduisant notamment de 10% l'évaluation de nos ouvrages après les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année de publication (l'estimation est quasiment nulle après la 2<sup>e</sup> année) ; en outre, par mesure d'économie, nous avons réduit de 30% le tirage de nos livres, ce qui réduit l'importance de notre stock de livre de l'année en cours (dont la valeur est estimée à 100% du coût de fabrication). Dans ces conditions, même si numériquement notre stock de livres en 2022 est resté à peu près équivalent par rapport à l'année précédente, il a été déprécié de moitié, passant d'une valeur de 31 500€ à 17 800 €. Un élément positif peut être relevé toutefois : une telle dévaluation ne pourra pas être réitérée à l'avenir et notre faible tirage nous met davantage à l'abri de variations de ce type.

D'une manière générale, les subventions institutionnelles et les subventions pour publications restent en hausse en 2023. C'est là une constante au cours des cinq dernières années, qui nous a permis de renforcer notre budget annuel sur cette période de plus de 35 000 €. Toutefois, d'autres ressources sont en baisse : baisse de 2 000 € pour les ventes de livres et les cotisations (malgré l'augmentation du montant des cotisations en 2022) ; baisse de 3 000 € pour les abonnements à la RIDC.

Enfin, nous avons subi une hausse de plusieurs charges, qui nous a déjà conduit à adopter des mesures correctrices. Les frais d'impression et d'expédition de nos livres et revues ont considérablement augmenté (à titre d'exemple, les frais d'impression de la RIDC ont augmenté de 5 000 € en 2022). C'est la raison pour laquelle, après une réunion avec notre imprimeur, nous avons modifié les conditions d'impression de nos ouvrages, afin de réduire les frais de 30%. C'est aussi pour cela que nous avons réduit les tirages de nos livres à 200 exemplaires désormais. Par ailleurs, les frais de stockage ont beaucoup augmenté aussi. La convention avec notre diffuseur prévoyait un coût très faible à cet égard, mais les stockeurs ont apparemment multiplié par quatre les frais de stockage, et notre diffuseur a décidé de répercuter sur nous cette augmentation. C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris un déstockage très important de nos collections : tout en conservant pour chaque titre une réserve destinée à la vente et à la mémoire de chaque publication, nous avons dû pilonner massivement nos volumes. Il y a là un avantage pour l'avenir : ces ouvrages dont la valeur comptable était à peu près nulle ne pourront plus susciter de coût à l'avenir et nous retrouvons une autonomie vis-à-vis de notre diffuseur.

Nicolas Cornu Thénard poursuit en évoquant les publications pour l'année en cours. Les demandes de publications, toutes financées, sont en hausse. Nous allons désormais confier la mise en forme de certains ouvrages à M<sup>me</sup> L. Wallut, mais nous recherchons toujours des relecteurs qui pourraient être intéressés par cette tâche. L'année 2023 a donné lieu à la publication de 16 volumes (livres et revues) : ce chiffre est en hausse, de même que le montant des subventions perçues à cette fin, de près de 36 000 €. Trois nouvelles collections ont vu le jour cette année : la *Bibliothèque des thèses de droit comparé* (premier volume paru, un prochain prévu d'ores et déjà), *Méthode comparée du droit civil* et *Canevas* (deux volumes en 2023). La plateforme Cairn a repoussé la mise en ligne de nos ouvrages à 2024, pour la faire coïncider avec l'inauguration d'une nouvelle plateforme, consacrée au Droit et à l'administration publique. Y figureront, en plus de Tribonien qui est déjà en ligne, la RIDC et plus d'une soixantaine de livres, tous

numérisés gratuitement. Enfin, Nicolas Cornu Thénard rappelle que l'ouvrage consacré à l'Histoire de la Société de législation comparée vient d'être publié et encourage chacun à l'offrir en cette fin d'année.

## 6. Informations sur les activités de la SLC

Marie Gren revient sur les activités de la SLC qui a été très active cette année encore.

La SLC est régulièrement contactée pour être partenaire dans l'organisation de certaines conférences, comme par exemple avec le cycle consacré à l'interruption de grossesse. La SLC reste très attractive.

## 7. La vie des sections

Marie Gren informe l'Assemblée que Gustavo Cerqueira a souhaité quitter la présidence de la section *Amérique latine*. Renaud Bourget, professeur à l'université Côte d'Azur et Fernanda Munsch, avocate au barreau de Strasbourg ont accepté de co-présider cette section.

La section *Code & Law* jusque-là présidée par Timothée Paris sera co-présidée par Ludovic Paillet, professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3.

Le Conseil est favorable à ces propositions.

## 8. Questions diverses

Un dossier de mécénat est en cours d'élaboration avec une entreprise spécialisée pour fournir une présentation synthétique de la SLC et expliquer quels sont les avantages à soutenir l'association.

L'objectif est d'avoir un support lorsque nous irons à la rencontre de futurs partenaires pour mieux mettre en avant l'association et présenter les avantages fiscaux que peut procurer le mécénat. Selon le spécialiste sollicité, la SLC a les relations nécessaires pour obtenir plus d'aide. La difficulté réside dans la capacité à mobiliser les membres. Le dossier présenté au Conseil est en cours d'élaboration. Marie Gren demande au Conseil son retour sur le dossier.

Selon Emmanuel Piwnica, il ne faut pas envoyer le dossier mais le remettre en main propre. La plaquette sera très utile pour mieux présenter la SLC.

Il a été convenu de retirer du dossier la liste des contreparties pour qu'il n'y ait pas de hiérarchie entre les types de mécènes. Il faudrait également renforcer la présentation de la SLC et rendre le document plus pérenne pour éviter de le modifier trop souvent ce qui entraînerait des frais supplémentaires. Le document devrait inclure une présentation générale des sections et des collections d'ouvrages.

Le président remercie les membres du Conseil de leur présence.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.